



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

**Pour publication immédiate** : 13 novembre 2013

### **LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE DES MESURES LÉGISLATIVES EN VUE DE MIEUX PROTÉGER LES CONSOMMATEURS**

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui trois projets de loi qui permettront de mieux protéger les consommateurs contre le courrier non sollicité et la fraude et qui feront en sorte que les propriétaires de motocyclettes soient informés des lois concernant leurs nouvelles motocyclettes.

« Aujourd'hui, je me réjouis de signer ces trois projets de loi dans le but de mettre en place de nouvelles protections pour les consommateurs de New York, a déclaré le Gouverneur Cuomo. L'État fait tout ce qu'il peut pour faire en sorte que les finances et les possessions des New-Yorkais soient protégées contre la fraude et l'avarice. Nous prenons des mesures pour faire en sorte que les titulaires de carte de crédit ne soient pas tenus responsables s'ils sont victimes de fraude financière. De plus, nous exigeons que les publicités non sollicitées soient indiquées comme tel pour que les consommateurs ne se fassent pas prendre dans des ententes trompeuses et frauduleuses. Finalement, New York offre aux propriétaires de motocyclette des renseignements importants sur l'enregistrement et les lois d'État en vue d'éviter la saisie à tort de leur véhicule. Je remercie les auteurs de ces projets de loi de leur dur travail au nom des consommateurs de l'État. »

Le premier projet de loi (A3601/S4301) signé aujourd'hui par le Gouverneur protégera les consommateurs contre la responsabilité en cas d'utilisation non autorisée de chèques de dépannage non sollicités. Ces chèques de dépannage, souvent envoyés par la poste par les sociétés de carte de crédit aux titulaires de compte, constituent des cibles faciles pour les utilisateurs non autorisés cherchant à commettre une fraude. La loi considère maintenant les titulaires de carte non responsables en cas d'utilisation non autorisée de chèques de dépannage non sollicités en lien à leur compte.

Le sénateur Martin J. Golden a déclaré : « Je félicite le Gouverneur Cuomo d'avoir adopté cette mesure législative qui permettra de mieux protéger les New-Yorkais victimes de fraude financière. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger les résidents qui travaillent fort contre les escrocs en chasse qui cherchent à détruire la sécurité financière des autres pour leur profit personnel. »

Le membre de l'Assemblée Alan Maisel a déclaré : « Je me réjouis que le Gouverneur Cuomo ait pris de nouvelles mesures pour mieux protéger les consommateurs contre la fraude en signant le projet de loi que j'ai défendu, et qui rend les titulaires de carte non responsables en cas d'utilisation non autorisée de chèques de dépannage non sollicités. Les consommateurs ne devraient pas être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse de ces chèques, envoyés sans qu'ils le sachent ni ne donnent leur permission. »

Le deuxième projet de loi (A309-A/S777-A) adopté aujourd'hui exigera que les offres postales pour la vente de monuments et de pierres tombales portent clairement la mention « SOLLICITATION » en caractères gras, à moins d'être demandées par le destinataire. À la suite de la mort d'un membre de la famille, les individus reçoivent souvent de nombreuses offres non sollicitées relatives à la vente de monuments et de pierres tombales. Cette nouvelle loi permettra maintenant aux familles de distinguer les offres non sollicitées des renseignements qu'elles ont demandés. Ceux qui enfreignent cette loi seront passibles de pénalités civiles allant jusqu'à 500 \$ pour une première infraction et jusqu'à 1000 \$ pour les infractions subséquentes.

Le sénateur Charles J. Fuschillo, Jr. a déclaré : « Lorsque les familles perdent un être cher, elles reçoivent souvent une énorme quantité d'information et de sollicitations. Dans certains cas, ces 'offres' ressemblent plutôt à des factures de service qu'à des offres non sollicitées. En exigeant que les offres de monuments et de pierres tombales portent clairement la mention 'Sollicitation', on protégera mieux les familles dont on cherche à profiter en période de deuil. »

Le membre de l'Assemblée Jeffrey Dinowitz, président de l'Assemblée du Comité sur les Affaires et la Protection des Consommateurs, a déclaré : « Je me réjouis que le Gouverneur Cuomo ait adopté cette mesure législative qui aidera les consommateurs à traverser une période difficile à la suite de la perte d'un proche. Lorsqu'on vit la perte d'un proche, on est habituellement accablé par la responsabilité des affaires à régler. Cette mesure législative fera en sorte que les consommateurs savent ce qu'on leur offre et que les articles qu'ils achètent offrent bel et bien la qualité qu'on dit. La loi exige également que les offres de monuments non sollicitées portent la mention 'sollicitation'. »

Le troisième projet de loi (A3598/S97) adopté fera en sorte que les propriétaires de motocyclette soient informés des lois concernant les pièces de véhicules motorisés non identifiables au moment de l'enregistrement de leur motocyclette. Il y a eu certains cas où des motocyclettes ont été saisies auprès d'innocents propriétaires parce que les numéros d'identification sur le véhicule ou sur les pièces avaient été modifiés, gommés ou enlevés. Ce projet de loi vise à faire en sorte que les propriétaires de motocyclette connaissent les lois régissant les pièces de motocyclette non identifiables au moment de l'enregistrement de leur véhicule.

Le sénateur Patrick M. Gallivan a déclaré : « Trop souvent, ce sont les consommateurs innocents dont la garde est baissée qui se trouvent à être punis en cas de fraude, au lieu des criminels ayant en réalité commis celle-ci. Cette mesure législative fera en sorte que les acheteurs de motocyclette reçoivent les renseignements nécessaires pour se protéger eux ainsi que leur achat contre les concessionnaires malhonnêtes et la saisie potentielle de leur véhicule. »

French

La membre de l'Assemblée Donna Lupardo a déclaré : « Je me réjouis grandement que le Gouverneur Cuomo ait adopté ce nouveau projet de loi. Cela permettra d'éviter aux motocyclistes l'angoisse de voir leur motocyclette se faire saisir. En les informant du processus du DMV existant en vue de rectifier les divergences des Numéros d'identification du véhicule lorsqu'ils enregistrent leur motocyclette ou en renouvelle l'enregistrement, les motocyclistes seront mieux informés et mieux en mesure de protéger leurs précieuses possessions. »

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418